

COMMUNE : BAVANS (25550)

N°56 bis/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

DOUBS - PREFECTURE
18 NOV. 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>DATE DE CONVOCATION : 09/07/2009</p>	<p>L'an deux mil neuf le vingt-quatre juillet à dix huit heures</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 24/07/2009</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU, Maire.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26</i></p>	<p><u>Etaient présents</u> : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, DEMANGEON Michel, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Acquisition Terrains</i></p> <p><i>Consorts BEUCLER Georges et Jeanne Emma Section AN 139 – AN 125 Lieu-dit « Champs Chevautraie »</i></p>	<p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : PARRAIN Carole a donné procuration à MERAUX Jocelyne, JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, RENOUX Alain a donné procuration à PETIT Betty, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUD Mourad, ZEFEL Frédéric a donné procuration à CLAUDON Pierre, PERRON Danièle a donné procuration à KNEPPERT Pierre, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MOUHOT Marcel</p> <p><u>Absente</u> : MIELLE Claudine</p> <p>Madame Monique BONNOT est désignée secrétaire de séance.</p>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- Section AN n° 139 Contenance : 33 a 85 ca Lieu-dit « Champs Chevautraie »
- Section AN n° 125 Contenance : 2 a 07 ca Lieu-dit « Champs Chevautraie »

Appartenant à Consorts BEUCLER Georges et Jeanne Emma
Pour la somme de 14 500 €.

MAIRIE DE BAVANS
25. NOV. 2009
COURRIER REÇU

- * Précise en outre que :
 - les Services des Domaines ont communiqué leur avis
 - les frais occasionnés par les acquisitions sont à la charge de la Ville
 - les crédits sont inscrits au budget primitif
- * Désigne Maître Gregory NOEL Notaire 01 Grande Rue à GIROMAGNY- 90200
- * Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 24/07/09
Publiée le 24/07/09.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire



Radreau



REQU - 7 008 2009

TRESOR PUBLIC

Montbéliard le 03/03/2008

TRESORERIE GENERALE DE BESANCON



Monsieur le Directeur de
l'Agence Foncière du Doubs
28, rue Mégevand
25000 BESANCON

Adresse : 63, quai Veil picentiaresrd
25030 Besançon cedex
Horaires d'ouverture : 8 h 30 à 12 h
Et de 13 h 30 à 17 h (sauf le vendredi 16 h)

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY
Téléphone : 03. 81. 32. 62. 24
Télécopie : 03. 81. 32. 62. 05
Courriel : patrick.goguely@cp.finances.gouv.fr

SOUS - PREFECTURE
18 NOV. 2009
MONTBELIARD

OBJET : Estimation de terrains situés à BAVANS, prélevés
sur les parcelles cadastrées section AN n°s 126, 129,
130, 131, 138, 139, 144, 145

MAIRIE DE BAVANS
25 NOV. 2009
COURRIER REÇU

REF : les vôtres: votre lettre du 05/02/2008
les nôtres: 2008/048 V 181

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, vous m'avez demandé d'estimer des terrains situés à BAVANS lieudit « champs chevautraie », prélevés sur les parcelles dont la désignation, la nature, la contenance, l'inscription actuelle au POS et les propriétaires sont mentionnés dans le tableau ci dessous :

Section	n°	Nature	contenance des parcelles (en m²)	Superficie des emprises	POS : Zonage actuelle	Propriétaire
AN	126	Terre 03	3733	1950	Nc	Mme MARC
AN	129	Terre 03	2483	1950	Nc	M DORIAN
AN	130	Terre 03	2976	2000	Nc et Nd a	Mme MARC
AN	131	Terre 03	4500	2520	Nc	M MERCIER
AN	138	Terre 03	10240	7425	Nc	M LETONDELLE G
AN	139	Terre 03	3385	3380	Nc	Melle BEUCLER
AN	144	Terre 03	3519	2035	Nc	M LETONDELLE G
AN	145	Terre 03	1821	1080	Nc	Mme CHOPARD
TOTAL			32657	22340		

Par lettre du 21 septembre 2007, France Domaine a évalué ces terrains sur la base d'une valeur unitaire au m² arrêtée à 0,50 € tenant compte du zonage NC en vigueur **et de leur situation privilégiée** en limite d'une zone 2 NA h en cours d'urbanisation.

Dans le cadre de la future modification du POS prévoyant une zone de loisir incluant des bâtiments, la valeur vénale au m² des terrains en cause peut, après rapprochement avec les prix pratiqués dans la zone 2 Nah voisine, être fixée à **4,14 €** hors taxes et droits d'enregistrement.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette valeur est donnée pour des terrains estimés libres d'occupation.

La valeur vénale des emprises concernées par ce projet, ressort sur cette base à :

Parcelle d'origine		Emprise à évaluer	Valeurs	
Section	n°	Superficie	unitaire au m ²	Valeur vénale
AN	126	1950	4,14 €	8 073,00 €
AN	129	1950	4,14 €	8 073,00 €
AN	130	2000	4,14 €	8 280,00 €
AN	131	2520	4,14 €	10 433,00 €
AN	138	7425	4,14 €	30 740,00 €
AN	139	3380	4,14 €	13 993,00 €
AN	144	2035	4,14 €	8 425,00 €
AN	145	1080	4,14 €	4 471,00 €
TOTAL		22340		92 488,00 €

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur Général
et par délégation,

l'Inspecteur
Patrick GOGUELY